

Chambre, page 3587 du Hansard. Qu'est-ce qui l'a incité à dire cela et de quelle autorité a-t-il parlé ainsi? Voulait-il donner à entendre que, n'étant pas du parti libéral, mais de l'opposition, je n'avais pas le droit de proposer une résolution au comité?

**Des voix:** Oh, oh!

**M. McGrath:** Est-ce cela qu'il insinuait? On le dirait car tel semble avoir été le comportement du comité depuis lors. Chaque fois qu'un membre de l'opposition présente une résolution, c'est la pagaïe. On dit: «Nous ne pouvons l'accepter» ou on emploie une manœuvre quelconque pour que la résolution ne soit jamais mise aux voix. Est-ce ainsi que les choses doivent se passer dans les comités? Nous espérons que le leader de la Chambre aurait pu comparaître devant le comité.

**M. Cafik:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a laissé entendre qu'en comité, chaque fois qu'un membre de l'opposition présentait une motion, elle n'était jamais mise aux voix ni acceptée. Je prétends que ce n'est pas vrai.

**M. McGrath:** Mon temps est limité, monsieur l'Orateur, et j'espère que vous tiendrez compte de l'interruption du député qui soulève un simulacre d'objection.

Je prétends que le leader du gouvernement à la Chambre savait qu'il s'agissait d'un sujet controversé, car on avait posé des questions à son collègue, le ministre des Transports (M. Hellyer), le premier jour de la présente session. Il le savait donc bien et, à mon avis, il a manœuvré pour empêcher que la Chambre ne soit saisie de la question.

**L'hon. M. Macdonald:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député me prête des intentions en disant que j'ai manœuvré à ce sujet. Oserait-il nier que son collègue, le député de Calgary-Nord (M. Woolliams), a reconnu qu'il était inutile que je témoigne devant ce comité?

**M. McGrath:** Mon collègue, le député de Calgary-Nord, n'est pas autorisé à parler en mon nom à ce sujet. Il exprimait peut-être une opinion au cours de l'interrogatoire, mais il ne parlait certes pas en mon nom.

**L'hon. M. Macdonald:** Le comité n'en avait-il pas convenu?

**M. McGrath:** Non. Si cela était, je retire mes paroles, mais, sauf erreur, le comité n'en  
[M. McGrath.]

a pas convenu, car la question a surgi à sa dernière réunion.

**Une voix:** Vous feriez mieux de lire le compte rendu.

**M. McGrath:** Je soutiens que la question était plus ou moins urgente le 28 novembre, car les chemins de fer Nationaux, sous l'autorité de la Commission canadienne des transports, devaient commencer, suivant la décision, à réduire graduellement le service ferroviaire le 6 décembre. L'instauration graduelle des services d'autobus et la suppression graduelle des trains sont en marche. Ma motion était alors urgente, mais elle l'est encore davantage maintenant. Le comité permanent des transports et des communications se rend dimanche dans les provinces atlantiques et visitera Terre-Neuve. Suivant son mandat, il étudiera les problèmes du transport dans les provinces atlantiques. N'aurait-il pas été préférable que la Chambre charge le comité d'étudier la décision du National-Canadien et les pouvoirs que lui a conférés la Commission canadienne des transports lui permettant de réduire graduellement le service-voyageurs?

Nous avons beaucoup entendu parler de délégation d'autorité, mais cela me semble un abus flagrant du Parlement. Allons-nous confier à la Commission canadienne des transports l'avenir de tout le réseau de transports sans permettre au Parlement d'exprimer son opinion là-dessus? Est-ce ainsi qu'il faut gouverner le pays? Que la Chambre sache que ce sont les transports publics qui ont fait au pays ce qu'il est aujourd'hui et qu'ils ont encore de l'importance. Par conséquent, cette question préoccupe beaucoup la Chambre mais pas un groupe de bureaucrates qui exercent une autorité déléguée, comme la Commission canadienne des transports.

**Une voix:** Une autre insulte.

**M. McGrath:** Si les députés savaient, comme le député de Burin-Burgeo (M. Jamieson), comme la population et le mouvement ouvrier de Terre-Neuve ont des idées très arrêtées à ce sujet, ils verraient combien ce service-voyageurs est important pour la population de Terre-Neuve. Je signalerai aux députés que 57 p. 100 des électeurs ont voté contre le parti libéral le 25 juin notamment pour cette raison. Je voudrais parler aux députés des autobus qui ont circulé à Terre-Neuve cet hiver et des difficultés auxquelles ils ont fait face durant un hiver relativement doux. S'ils le savaient, ils se rendraient